

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 5 avril 2017, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 11 avril 2017 2016 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↵ Approbation du compte-rendu du 21 février 2017,
- ↵ Vote des subventions,
- ↵ Avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux d'aménagement de sécurité rue Saint Laurent RD 28,
- ↵ Budget Communal
  - 1) Compte Administratif 2016
  - 2) Affectation du résultat 2016
  - 3) Budget Primitif 2017
- ↵ Taux d'imposition 2017,
- ↵ Indemnités,
- ↵ Programme du 8 mai,
- ↵ Création de poste au titre d'un avancement de grade,
- ↵ Tenue du bureau de vote les 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin 2017.

---

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

**Présents** : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme DE AVEIRO Marie-France, Mme Isabelle ROBERT, M. MARIE Michel, M. OBERDIEDER Stéphane Mme VASSARD Chantal, M. Hervé BORDIER

**Absente excusée** : M. AUFFRAY Philippe (pouvoir à Mme DE AVEIRO), M. D'HUIT Mickaël (pouvoir à Mme ROBERT), M. GOUSSU Jacky, (pouvoir à Mme VASSARD),

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle ROBERT

**Date de convocation** : 5 avril 2017

**Nombres de membres** : En exercice : 11    Présents : 8    Votants : 11

---

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Vote des subventions

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil diverses demandes de subventions.

Après étude et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder les subventions suivantes :

- ANERVEDEL.....	65 €
- Bleuets de France .....	40 €
- CAUE.....	94 €
- COMPA .....	35 €
- Association du Patrimoine de Corancez .....	450 €
- Le Souvenir Français.....	45 €

## **2. Avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux d'aménagement de sécurité rue Saint Laurent RD28**

Monsieur le Maire explique qu'à la dernière réunion de chantier des travaux d'aménagement de sécurité rue Saint Laurent, il a été constaté que des travaux supplémentaires s'avéraient indispensables.

Vu l'article L. 2122-21-6° du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des marchés Publics ;

Considérant que le marché relatif aux travaux d'aménagement de sécurité rue Saint Laurent a été passé avec la société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 65 193,53 € HT soit 78 232,24 € TTC ;

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux, il a été décidé par la maîtrise d'ouvrage de remplacer une section de bordures non prévue initialement et de mettre en place un caniveau-grille au droit du portail du n° 6 rue Saint-Laurent, que la cabine téléphonique a été déposée par les services d'Orange (cette prestation est donc retirée du marché de l'entreprise) ;

Considérant que suite aux éléments exposés plus haut il est nécessaire de conclure un avenant au marché afin d'intégrer les travaux supplémentaires nécessaires à l'exécution du marché d'un montant de 1 425,00 € HT. Cet avenant représente une augmentation de 2,19 % et ne bouleverse donc pas l'économie du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 01 au marché relatif aux travaux d'aménagement de sécurité rue Saint Laurent réalisés par la société EUROVIA Centre Loire, tel qu'il est défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et toutes pièces afférentes à cet avenant.

Monsieur Marie demande s'il est prévu d'interdire la circulation des poids lourds afin de ne pas abîmer les travaux de voirie effectués. Le Conseil prévoit de contacter les services départementaux au sujet de cette portion de la RD28.

## **3. Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la commune – Affectation du résultat**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame VASSARD Chantal, vérifie la

concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2016
<b>Investissement</b>	132 514,86	216 903,94	84 389,08
<b>Fonctionnement</b>	194 093,60	219 556,09	25 462,49
<b>TOTAUX</b>	<b>326 608,46</b>	<b>436 460,03</b>	<b>109 851,57</b>

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	Résultat de clôture 2016
<b>Investissement</b>	- 52 524,41		84 389,08	31 864,67
<b>Fonctionnement</b>	272 765,54	102 524,41	25 462,49	195 703,62
<b>TOTAUX</b>	<b>220 241,13</b>	<b>102 524,41</b>	<b>109 851,57</b>	<b>227 568,29</b>

- 2) **Approuve** la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion

- 3) **Constate** :

- un excédent de fonctionnement de ..... + 195 703,62 €
- un excédent d'investissement de ..... + 31 864,67 €

- 4) **Décide** d'affecter le résultat 2016 comme suit :

- Section d'investissement, article 1068 ..... 68 370,08 €
- Report du solde en section d'investissement, compte 001 ..... 31 864,67€
- Report du solde en section de fonctionnement, compte 002..... 127 783,54 €

#### **4. Examen et vote du budget primitif 2016 de la commune – Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le Budget Primitif 2017.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote** le Budget Primitif 2017 communal équilibré comme suit :

↳ **Section d'investissement :**

Dépenses : 156 936,46 €

Recettes : 156 936,46 €

↳ **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 341 935,54 €

Recettes : 341 935,54 €

- **Vote** les taux d'imposition comme suit :
  - ↳ Taxe d'habitation : maintien du taux de 2016 soit 11,22 %
  - ↳ Taxe Foncière (bâti) : maintien du taux de 2016 soit 21,15 %
  - ↳ Taxe Foncière (non bâti) : maintien du taux de 2016 soit 41,06 %

A nouveau, cette année, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

## **5. Indemnité de petit équipement**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'allouer une indemnité de petit équipement à l'employé communal.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer à Monsieur GUYON Didier, Adjoint Technique principale de 1ère classe, au titre de l'année 2017, une indemnité de petit équipement de 32,74 €.

## **6. Programme du 8 mai 2017**

11 h 30 : Rassemblement à la Mairie

11 h 45 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle Jean Martin.

## **7. Création de poste au titre d'un avancement de grade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** :
  - de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (4,5 h / 35 h),
  - d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

COMMUNE DE CORANCEZ (Eure-et-Loire)							
Emploi					Effectif		
Libellé fonction, poste ou emploi	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du grade	Effectif	Statut	Position
Agent technique	4,5 h/35 h	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Titulaire	Activité
Agent d'entretien	35 h	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Titulaire	Activité
Secrétaire de mairie	25 h/ 35h	Administrative	C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	Non-titulaire Contractuel	Activité

### **8. Tenue du bureau de vote les 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin 2017**

Monsieur le Maire fait un tour de table pour demander à chacun ses disponibilités afin d'organiser au mieux la tenue du bureau de vote.

A noter que pour les élections présidentielles de cette année, et à la demande de l'Etat, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19 h.

### **9. Divers**

Un membre du Conseil Municipal déplore que des enfants ont récemment allumé un feu le long d'une clôture de maison du village.

Chantal Vassard soumet un itinéraire pour la prochaine randonnée prévue le 21 mai.

Monsieur Marie rappelle qu'il faudrait maintenant s'occuper de l'abattage des vieux peupliers. Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, prévoit d'établir un plan global de remplacement des arbres malades ou envahissants sur l'ensemble du village.

Hervé Bordier demande quand la commune pourra disposer des bacs jaunes pour les déchets. Cette compétence n'étant pas de la commune, il conviendra de poser la question à l'agglomération.

La séance est levée à 21 h 30.

POUR EXTRAIT  
En mairie, le 18 avril 2017  
Le Maire  
Bernard SERVIN